



# TABLE RONDE

# SUR

## L'ÉDUCATION POPULAIRE, LES ÉLUS : CONSTRUIRE ENSEMBLE

**samedi 21 septembre 2002**  
à l'Université de la Réunion

## Remerciements

~ ~ ~ ~

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement remercie les associations et les mairies qui l'ont aidé à préparer cette table ronde.

Aux militants et responsables associatifs, aux acteurs institutionnels, à l'ensemble des participants de cette journée qui ont permis au CCEE d'enrichir sa réflexion par leurs contributions et témoignages, le Conseil adresse ses plus vifs remerciements.

Merci enfin à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de La Réunion pour l'accueil qui nous a été offert.

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

# SOMMAIRE

	Pages
<b>Discours d'ouverture</b> .....	4
.Intervention de Michel LATCHOUMANIN, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines .....	5
.Intervention de Roger RAMCHETTY, Président du CCEE .....	8
<b>Rapports d'ateliers</b> .....	11
.Synthèse de l'atelier 1 .....	12
« <i>L'Éducation populaire en question</i> »	
.Synthèse de l'atelier 2 .....	14
« <i>Les acteurs associatifs : la formation</i> »	
.Synthèse de l'atelier 3 .....	17
« <i>Les associations : autonomie politique et financière</i> »	
.Synthèse de l'atelier 4 .....	20
« <i>Éducation populaire et politiques publiques</i> »	
.Synthèse de l'atelier 5 .....	22
« <i>Le monde associatif : dispersé ou regroupé ?</i> »	
.Synthèse de l'atelier 6 .....	25
« <i>Aménager les nouveaux temps libres : un défi</i> »	
.Propositions et suggestions complémentaires issues des débats .....	27
<b>Plénière</b>	
.Synthèse de « An plis ké sa » .....	30
<b>Clôture</b>	
● Quelques éléments des interventions d'institutionnels :	
Marie-Josée HUBERT-DELISLE - Rectorat .....	34
Daniel BOILLEY – Direction Départementale de la Jeunesse et Sports .....	34
Pierre HEIDEGER - Association des Maires de La Réunion .....	35
L'intervention écrite de Raymond LAURET – la Région Réunion .....	36
● Mot du Président du CCEE .....	37
<b>Revue de presse</b> .....	39

☆☆☆☆☆

*Discours d'ouverture*

☆☆☆☆☆



INTERVENTION DE MICHEL LATCHOUMANIN, DOYEN DE LA FACULTÉ  
DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES  
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Monsieur le Président du CCEE, mesdames et messieurs les représentants des institutions et des associations, mesdames et messieurs, au nom des présidents de l'Université - nous en avons deux actuellement, l'ancien qui achève son mandat et le nouveau qui ne prendra ses fonctions qu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain - je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'Université de La Réunion.

Je suis d'autant plus heureux d'être avec vous ce matin, malheureusement que pour la matinée, que cette table ronde consacrée à « *l'éducation populaire, les élus, construire ensemble* » est organisée par le Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement, dont nous pouvons témoigner du dynamisme, dynamisme de son Président aussi, à travers le partenariat qui alimente nos relations depuis plusieurs années.

Je suis également heureux en accueillant cette rencontre de concrétiser la politique d'ouverture que l'Université de La Réunion entend mener pour faire reculer l'idée encore trop vive dans les représentations d'une université tour d'ivoire coupée du monde environnant.

J'ai eu d'ailleurs l'occasion il y a quelques semaines de souligner que notre Université se trouvait confrontée à deux grandes difficultés pour lesquelles l'expérience du milieu associatif, que vous représentez majoritairement aujourd'hui, pourrait être en mesure de nous aider à construire des solutions. Notre première difficulté renvoie au taux de faible réussite enregistré en première année de premier cycle et la seconde à l'absence de véritable vie associative sur le campus.

S'il peut être admis que vous puissiez vous passer de l'Université, je peux officiellement affirmer aujourd'hui que l'Université a besoin de vous. J'assume ces déclarations en tant que Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et j'affirme être personnellement preneur de toute proposition susceptible de nous aider à améliorer notre fonctionnement et nos performances sur les deux points évoqués et sur d'autres que vous pourriez nous suggérer.

J'ose espérer qu'à l'issue de cette journée des projets de collaboration nous seront proposés ; c'est en tout cas le souhait que je formule.

Je ne saurais clore ce mot de bienvenue et cette invitation à une relation de plus grande proximité sans verser une modeste contribution à la réflexion qui s'engage ici aujourd'hui.

D'emblée je vous demande de pardonner un propos qui se voudra légèrement provocateur ; mais sachez que c'est totalement volontaire et que j'assumerai l'entière responsabilité de mes déclarations.

Pourquoi et comment parler d'éducation populaire encore aujourd'hui ? Cette interrogation trouve d'ailleurs un écho dans l'intitulé d'un atelier prévu tout à l'heure : « *L'Éducation populaire en question* ».

Si l'expression avait un sens à une époque et dans un contexte où l'éducation était réservée à une élite, ce n'est aujourd'hui plus le cas avec les progrès de la scolarisation, les avancées technologiques et la mondialisation. La formation tout au long de la vie est également aujourd'hui une réalité qui concerne la société dans toutes ses composantes socio-économiques et culturelles.

A continuer à vouloir être populaire dans un tel contexte, l'Éducation Populaire ne s'expose-t-elle pas au risque d'atteindre l'inverse de l'objectif annoncé ? En d'autres termes si l'éducation populaire se donne pour finalité de permettre aux plus démunis de ne pas rater le train du progrès ne court-elle pas le risque d'entretenir inconsciemment une lutte de classes et de stigmatiser l'inculture d'une partie de la population ?

L'appellation « Éducation Populaire » en ce début de 3<sup>ème</sup> millénaire ne contribuerait-elle pas à véhiculer l'idée d'une éducation à faible valeur ajoutée réservée au peuple ?

On pourrait également se demander si cette appellation n'alimenterait pas le clivage entre une éducation populaire du pauvre assurée par le mouvement associatif, lui-même populaire, et une éducation noble en direction des riches assurée par des institutions BCBG.

J'entends déjà des grincements de dents. Mais rassurez-vous, je n'ai pas encore terminé.

L'Éducation Populaire, dans sa définition, ne résiste pas non plus à la critique d'une analyse sémantique.

On peut facilement se mettre d'accord pour définir l'instruction comme un projet d'acquisition de savoirs. L'éducation par contre suppose une acquisition de savoirs complétée d'apprentissages de comportements individuels et sociaux. La formation enfin consiste en un savant mélange de savoirs, de savoir-faire et de faire-savoir. On peut par ailleurs distinguer la formation qualifiante, sanctionnée par des diplômes, de la formation permanente dont le but n'est pas forcément la certification.

Où se situe l'action de l'Education Populaire dans cette affaire ? Pas exclusivement dans l'instruction, ni dans l'éducation mais certainement dans la formation sous ces deux modalités, c'est à dire certificative et permanente. Partant de là, on pourrait amorcer un changement de paradigme en adoptant un intitulé plus approprié aux objectifs, aux actes et aux enjeux d'une éducation permanente et qualifiante assurée par le milieu associatif. « *L'éducation populaire est morte vive la formation permanente et qualifiante tout au long de la vie* ».

C'était bien sûr de la provocation. Car il est certain que le travail réalisé par le mouvement de l'éducation populaire n'a, aujourd'hui comme hier, rien à envier à celui réalisé par les instances officielles dispensatrices de formations académiques. Le travail de plus grande proximité que vous réalisez constitue le meilleur garant de l'ordre social, le meilleur rempart contre l'anomie et la pièce maîtresse d'un projet de prévention et de lutte contre l'exclusion, la marginalisation.

J'affirme que le soutien des élus à la vie associative relève aujourd'hui non seulement d'une nécessité mais surtout d'une priorité compte tenu de la qualité et de l'efficacité de votre action au service de la personne et de la société.

Longue vie donc aux mouvements associatifs et que cette journée soit l'occasion de fructueux échanges et de projets novateurs.



## INTERVENTION DE ROGER RAMCHETTY, PRESIDENT DU CCEE

Mesdames, Messieurs,

Le législateur, en créant dans le cadre de la réforme de la décentralisation les Conseils de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, a voulu associer les acteurs sociaux et culturels représentatifs à la définition du développement des Régions d'outre-mer. Le CCEE en vous réunissant aujourd'hui, ne fait que remplir cette mission et va même au-delà car il a convié, non seulement, l'ensemble des associations représentées au sein du Conseil, mais également d'autres acteurs dont on sait qu'ils sont nombreux à œuvrer pour l'éducation populaire à La Réunion<sup>1</sup>.

Le Conseil a souhaité que cet échange se fasse aussi avec les pouvoirs publics, notamment les collectivités territoriales, parce qu'une politique d'éducation populaire, et c'est la conviction du CCEE, peut naître à la croisée du dialogue civil et politique.

Cette rencontre n'est pas une manifestation de plus mais la suite logique, des réflexions<sup>2</sup> et de l'implication du CCEE depuis 1986 pour développer le socio-éducatif à La Réunion et susciter une plus grande reconnaissance des mouvements d'éducation populaire. Elle n'est qu'une étape dans une réflexion que le Conseil veut permanente.

Elle correspond également à une demande : en effet, les échanges avec les municipalités et les diverses structures associatives que nous avons organisés en vue de cette journée, ont montré qu'une réflexion commune n'était pas superflue. Ce sera l'occasion de confronter nos expériences de terrain, d'échanger sur nos difficultés et de formuler des propositions pour l'avenir.

Au moment où nous assistons à l'émergence d'une forte demande de débat, notamment sur les enjeux de notre société, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement ne souhaite pas priver la société réunionnaise de cette mobilisation constante de ceux et celles qui ne demandent qu'à devenir acteurs ou actrices, auteurs et interprètes de notre vie sociale.

---

<sup>1</sup> Près de 800 000 associations déclarées en France dont 15 000 à La Réunion au 1<sup>er</sup> juillet 2001 – Sudel FUMA *in* Association et départementalisation à La Réunion – Université de La Réunion – C.R.E.S.O.I.

<sup>2</sup> 1992, « Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion » - 2001, Esquisses « La problématique du développement du socio-éducatif à La Réunion » - Publications du CCEE

Mesdames, Messieurs, l'éducation populaire est riche de la diversité des mouvements qui la composent et conserve sur le terrain toute sa pertinence et toute sa valeur. Elle se situe dans le champ global de l'éducation, en complémentarité avec les actions de la famille, de l'éducation nationale, de l'économie sociale et solidaire, pour former des citoyens tout au long de leur vie. Elle est la seconde ou l'autre école de la République. Elle organise ou réorganise nos vies à partir d'un projet, et c'est celui d'agir sur notre environnement social, politique et économique pour le transformer.

Cependant, beaucoup d'associations aujourd'hui doutent de pouvoir encore accomplir cette mission du fait d'être devenues, par les suites de la décentralisation et par besoin de financement, de simples exécutantes des politiques publiques. Dans le même temps, les procédures de réglementation se sont multipliées, les responsabilités se sont accrues et les soutiens publics n'ont cessé de diminuer. Pourtant, traditions et militantisme perdurent.

Alors, prenons le risque de mener une réflexion critique sur l'éducation populaire à La Réunion, les démarches de nos associations, leurs pratiques, leurs moyens d'action et les actions à mettre en œuvre.

Je vous invite, associations et pouvoirs publics, à débattre au cours de cette journée de manière ouverte, efficace et constructive pour une meilleure reconnaissance de l'éducation populaire et pour la mise en place d'un partenariat concret, actif, libre et responsable.

Les thèmes de cette journée de réflexion ainsi que son déroulement, vous les connaissez, ils sont inscrits dans le programme qui vous a été distribué.

Atelier 1 – L'Éducation Populaire en question

Atelier 2 – Les acteurs associatifs et la formation

Atelier 3 – Les associations : autonomie politique et financière

Atelier 4 – Éducation populaire et politiques publiques

Atelier 5 – Le monde associatif : dispersé ou regroupé

Atelier 6 – Aménager les nouveaux temps libres : un défi

Ces ateliers devraient nous permettre de faire un tour d'horizon de la question. Nous avons jusqu'à 11h30 pour échanger et formuler des propositions sur ces problématiques.

Ensuite vous aurez une demi-heure de temps libre pour prendre contact ou poursuivre la discussion jusqu'à midi où nous nous retrouverons autour d'un coquetèle déjeûnatoire.

Les travaux reprendront à 13h30 pour restituer en plénière les réflexions de la matinée et échanger de nouveau.

Enfin, nous écouterons les représentants institutionnels et politiques suivants :

- Madame Marie-Josée HUBERT-DELISLE, pour le Rectorat
- Monsieur Daniel BOILLEY pour la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports
- Madame Nassimah MANGROLIA-DINDAR pour le Département
- Monsieur Raymond LAURET, pour la Région
- Monsieur Pierre HEIDEGGER pour l'Association des Maires de La Réunion

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite bon débat.

☆☆☆☆☆☆

*Rapports d'ateliers*

☆☆☆☆☆☆

## **ATELIER N° 1** : L'Éducation populaire en question

Animateur : Roger RAMCHETTY

Rapporteur : Catherine MACE

### ⇒ *Les problématiques*

Quelles valeurs véhicule-t-elle ?

Y a-t-il une éducation populaire d'hier et d'aujourd'hui à La Réunion ?

Quelle démarche, quelles finalités pour quel public et quel territoire ?

\* *Nombre de participants* : 19

### ⇒ *La synthèse*

On a ressenti, des propos des participants, une difficulté à se sentir et à se dire *de l'éducation populaire*.

D'où, au départ de l'atelier, une recherche de reconnaissance par le rappel d'une tradition historique et par le besoin de définir au mieux les termes *d'éducation populaire*. On estime être encore aux prises avec le stigmate du mot « populaire » trop proche de celui de « populaire » et parfois encore considéré péjorativement. Mais, toutes les personnes présentes revendiquent de travailler avec et pour le peuple.

On remarque aussi une difficulté à se sentir tous « du même bord », due au caractère multiforme des associations : les mouvements culturels, les radios associatives, les éducateurs de rue, sont évoqués.

Or, « chacun parle son langage mais nous avons tous les mêmes questionnements ». On affirme un malaise vis-à-vis :

- des institutions,
- des systèmes très sectorisés,
- des nouveaux défis : la recréation du lien social, la préparation de la mondialisation.

On note un besoin de dépasser la vision négative et défensive dont l'éducation populaire dit souffrir : elle ne servirait qu'à éviter l'explosion sociale, qu'à faire de l'animation pour meubler les temps libres.



On évoque la nécessité :

- d'avoir un projet commun, de recréer du sens et de l'action collective,
- de rechercher des partenariats divers mais réels (associations entre elles, associations et institutions),
- de mettre en place de véritables synergies.

Le système scolaire a beaucoup focalisé l'attention, avec son fonctionnement, ses méthodes et son personnel, de la maternelle à l'université. Il reste un bastion difficile à ouvrir et à moderniser malgré ses mauvais résultats. A côté, l'éducation populaire serait un sous-produit. Or, l'éducation est un tout et nécessiterait un vrai projet politique à définir et à poursuivre en commun.

On veut : ➤ mieux vivre ensemble, tous ensemble,  
 ➤ recréer des solidarités,  
 ➤ aider les jeunes à devenir citoyens.

Faut-il des actions collectives, sociales, ou plutôt privilégier le développement individuel ?

Il a été clairement affirmé que l'éducation populaire concerne tous les individus, quels que soient leur âge et leur niveau, et que les associations sont les mieux placées pour écouter les citoyens, observer leur quotidien et trouver avec eux des solutions pour l'avenir.

L'accord est unanime pour rechercher la promotion individuelle, le développement des capacités de chacun, la prise de conscience de sa culture pour que toute personne soit capable de s'exprimer et de communiquer.

Mais, il faut aussi des débats permanents, donc créer des lieux appropriés.

C'est à ce prix qu'on instaurera ou ré-instaurera le dialogue social et un travail en synergie pour des projets communs.

Mots clefs : Peuple  
 Synergie  
 Qualité  
 Dialogue social  
 Projet collectif  
 Démission  
 Solidarité

## ATELIER N° 2

 : Les acteurs associatifs : la formation

Animateur : Denise CARO-DELORME

Rapporteur : Christiane GOMAR-DIALALE

### ⇒ *Les problématiques*

- .Quelles formations pour quelles responsabilités et pour quels métiers ?
- .Quel statut pour le militant bénévole ?
- .Quelles garanties et quel avenir professionnel pour le salarié ?

*Nombre de participants* : 16

### ⇒ *La synthèse*

Quelques préalables et questionnements tout d'abord formulés par l'ensemble des participants :

- La formation des acteurs associatifs : oui mais pas uniquement théorique ; il faut qu'elle soit ciblée, adaptée aux besoins, concrète. D'où l'idée d'un tronc commun et de modules spécifiques. Car, si au départ il y a le cœur, la bonne volonté et l'envie de créer, ensuite viennent les difficultés liées à la réalité de l'association et donc, la nécessité d'avoir des outils.
- Les rencontres entre élus, quelle que soit leur forme (stage, séminaire, colloque, ...) sont formatrices et enrichissantes en terme de confrontation d'expériences.
- Mais comment arriver à cette formation ? Doit-elle revêtir un aspect obligatoire ou pas ? Qui va prendre la responsabilité de la conduire ?
- La mission de l'élu associatif : pour accomplir totalement son rôle de bénévole, l'élu a-t-il vocation à être chef d'entreprise ?

Ensuite, les échanges ont permis de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les acteurs associatifs sur le plan de la formation et de faire émerger, parallèlement, des propositions.

### Les difficultés constatées

- le manque de temps pour se former en raison de la faible disponibilité de l'élu dans l'accomplissement de sa mission (accroissement des tâches et responsabilités) au sein de l'association, en raison de l'activité professionnelle qu'il exerce et de ses engagements familiaux ;

- pris dans la spirale de l'urgence quotidienne, on n'a plus le temps d'animer, d'écouter et on arrive à devenir ce chef d'entreprise qu'on ne souhaite pas être !
- la formation commence très tard, trop tard ;
- une méconnaissance de la loi 1901, des aspects administratifs et juridiques de la gestion associative ;
- une connaissance insuffisante de ce qu'est l'éducation populaire avec ses représentations, ses valeurs ;
- la méconnaissance des structures existantes (et de leurs projets) susceptibles de jouer ce rôle de centralisation de l'information et de mise en place de formations ;
- la disparité entre villes de certaines structures comme les Maisons des Associations dans les actions qu'elles proposent ;
- l'ignorance du public concernant le rôle du bénévole dans l'association et plus largement dans la société ;
- la crainte pour les élus associatifs, face à la montée du chômage à La Réunion, de voir arriver des jeunes réclamant une rétribution à l'action menée bénévolement au départ. Attention ! ils veulent bien les accompagner mais ne pas jouer à l'employeur.

### Les propositions émises :

- Travailler sur le projet associatif (définition, contenu, mise en place, durée) pour une acquisition de la culture de l'association, entre ceux qui sont déjà là et ceux qui arrivent et souhaitent militer en connaissance de cause, en tout cas dans une démarche d'éducation populaire
- Créer un espace et un lieu commun de débats ; organiser des moments d'échanges comme celui-ci ou qui peuvent être systématisés dans le cadre d'une Journée du monde associatif par exemple. « Que la plante soit arrosée plus régulièrement ! »
- Utiliser l'existant, le répertorier et le compléter : la Préfecture ne pourrait-elle pas aller plus loin que la remise du récépissé de déclaration ?
- Inscrire dans les contenus de formation la connaissance des enjeux et des responsabilités liés aux différents publics (scolarisés, personnes âgées, etc.)
- Dispenser à l'élu associatif les bases juridiques nécessaires

- Organiser une formation plus philosophique, morale, autour des valeurs véhiculées par l'Education populaire
- Mettre en place un plan de communication (journal écrit, spot télé, interview, etc.) et engager un partenariat avec la télévision et la radio publiques pour informer, montrer et valoriser les expériences réussies des associations, sensibiliser le public sur l'importance du bénévolat
- Disposer de moyens financiers suffisants pour mener à bien toute campagne d'information et de communication et diffuser de manière la plus large possible les outils en cours de réalisation (Ex : le guide associatif)
- Rendre plus lisibles le projet véhiculé par les structures fédératrices, type Maisons des Associations et les actions qu'elles mettent en place
- Associer les jeunes, les femmes le plus tôt possible à la vie de l'association parce qu'« il n'y a pas d'âge » !

**En conclusion**, les participants ont été tous unanimes pour dire que d'autres moments comme celui d'aujourd'hui doivent être renouvelés, pour faire le point ou échanger sur un sujet particulier. Ils invitent donc le CCEE à réitérer ce type de rencontre. Toutefois, pas dans un délai trop proche afin de permettre à la réflexion de mûrir, de mesurer le suivi et l'avancée des propositions.

En terme de formation, les élus associatifs attendent beaucoup du nouveau dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience pour (re)motiver les bénévoles.

Tout cela pour que l'association reste ce lieu de vie, cet espace de partage formidable. Car nos élus politiques le savent, le tissu associatif est devenu incontournable. Aussi, voulons-nous être reconnus et pouvoir mener à bien notre mission dans la durée et l'efficacité.

## ATELIER N° 3

 : Les associations : autonomie politique et financière

Animateur : Armand HOAREAU

Rapporteur : Raymond MOLLARD

### ⇒ *Les problématiques*

.Les associations d'éducation populaire sont-elles reconnues comme des acteurs indispensables et politiquement autonomes ?

.Quelle politique d'investissement les collectivités territoriales doivent-elles élaborer en faveur de ces structures ?

.Quels moyens de fonctionnement attribuer aux associations d'éducation populaire ?

- *Nombre de participants* : 25

### ⇒ *La synthèse*

C'est clair : le mariage est difficile entre les associations et les élus : Ces derniers sont bien rares dans l'atelier, et l'un d'eux souhaite d'emblée qu'on n'entame pas le débat sur le mode « les élus, dénoncez-vous tout de suite ».

Premier constat de nombre de militants associatifs : nous sommes des gêneurs ! ou pire des adversaires.

⇒ La réponse est sans équivoque : on n'est pas là pour accuser qui que ce soit, mais pour construire ensemble.

Sur le fond :

L'autonomie financière est une utopie : se pose donc la question du financement public, de la reconnaissance, de la prise en considération et du financement de l'association par les élus.

- D'où immédiatement, le problème de la couleur politique, comme élément de reconnaissance ou de rejet. De multiples exemples, parfois contradictoires, sont évoqués par les participants.

- Un questionnement partagé : les élus savent-ils comment fonctionnent nos associations ?

⇒ La réponse a été claire : un grand nombre d'entre eux sont originaires du monde associatif. Mais, ils ont été accaparés, « happés » par leurs responsabilités, et ont perdu parfois le contact avec le quotidien de la vie associative.



- Autre remarque : les élus passent, mais les administratifs restent, et souvent ce sont eux qui sont à même d'attester de la valeur des actions présentées.
- Autre remarque encore : distinguer dans l'action des associations celles à rayonnement local, et celles à rayonnement régional, les premières relevant d'un financement municipal, les autres départemental ou régional.

---

#### LA VALEUR DU PROJET RESIDE D'ABORD DANS SA FIDELITE AUX VALEURS ASSOCIATIVES

S'agissant de la crédibilité des projets présentés, ce qui est bien plus important que les problèmes de couleur politique, c'est de présenter un projet cohérent, appuyé sur des objectifs et des valeurs clairs, comportant des éléments d'évaluation. On n'a aucun complexe à avoir sur le financement, dès lors qu'on a fait exactement ce sur quoi on s'était engagé.

C'est par la capacité de convaincre qu'on arrive à être autonome, même si se pose de façon plus complexe le problème des petites associations (longuement évoqué, par une militante associative de Saint-Philippe).

Convaincre, c'est d'abord rester fidèle aux valeurs de l'éducation populaire, a insisté une intervenante. C'est un projet politique en lui-même qui consiste à accéder à des connaissances, accéder à des pratiques citoyennes, dans un but de transformation sociale.

---

#### ASSOCIATIONS ET ELUS : COMPLEMENTARITE ET NON OPPOSITION

Certains ont insisté sur la complémentarité de l'action associative et de l'action des élus. De multiples exemples ont été évoqués par les intervenants au niveau des communes et des quartiers. C'est d'abord des besoins recensés et exprimés sur le terrain que dépend la prise de décision politique. Une intervenante a même estimé que les associations sont « les yeux et les oreilles des élus ».

---

#### LE LEIT MOTIV DU FINANCEMENT

Beaucoup d'interventions ont porté sur le financement des associations. Un intervenant a rappelé les multiples actions lancées par les associations pour tenter de s'autofinancer : dîners-spectacles, lotos-quinés, et que bien souvent les responsables associatifs « frisent la correctionnelle au regard des règles de la comptabilité publique... ».

.Un autre a demandé pourquoi les municipalités n'avaient pas automatiquement des lignes budgétaires pour financer les associations. Question fondamentale mais qui reste à « mettre en musique » au niveau de la loi.

---

### DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Le fond du problème a été abordé par un élu municipal et régional, qui a affirmé que « la grande révolution, ce serait d'en finir avec l'annualité du financement, en passant à la fiscalité, c'est-à-dire que les subventions aux associations seraient prévues par la loi comme des dépenses obligatoires, au même titre que les indemnités aux élus » - les ressources étant tirées de la fiscalité.

Bien entendu, ce système suppose, lui aussi, de profondes modifications au niveau de la loi. Il aurait pour avantage de stabiliser des financements sur des projets portant sur 3, 4, 5 ans ou plus.

---

### UN CADRE DE DIALOGUE INSTITUTIONNEL

Il faudrait un système de coordination où les élus et le monde associatif pourraient se rencontrer une fois par an, au plan national comme au plan régional ou local.

Mieux même : envisager la création d'un fonds de financement géré conjointement par les élus et les représentants des associations. Encore faudra-t-il trouver bien entendu la forme juridique que prendrait cette instance.

### **En résumé**

La tâche reste considérable, et suppose que s'ouvre le difficile chantier de la réponse juridique et institutionnelle.

Mais ont également été exprimées des propositions moins ambitieuses, à portée plus immédiate, qui vont dans le sens de la reconnaissance et du respect mutuel, de la transparence des financements, de leur stabilisation relative dans la durée, du respect des valeurs qui fondent la notion même d'éducation populaire, et de la concertation dans la mise au point, la mise en œuvre et l'évaluation des actions conduites.

Disons qu'on n'est peut-être pas vraiment arrivé au mariage d'amour, mais qu'on a fait un pas important dans la voie du mariage de raison...

ATELIER N° 4
--------------

## : Education populaire et politiques publiques

Animateur : Maximin ASTOURNE

Rapporteur : Yves DROUHET

⇒ *Les problématiques*

- .L'offre publique répond-elle à la demande de la population ?
- .Quel partenariat mettre en place entre les associations et les pouvoirs publics ?
- .Quelle politique publique au sein du territoire ?

\* *Nombre de participants* : 27

⇒ *La synthèse*

Constat

.Les élus associatifs et les élus politiques vivent dans deux mondes différents : ils n'ont pas les mêmes contraintes, ni réglementaires, ni budgétaires, ni les mêmes objectifs.

- ⇒ Les associations ont comme objectif : la réussite d'un projet social.
- ⇒ Les élus ont comme objectif, la réussite d'un projet politique.

Les nombreux exemples donnés font état d'incompréhension évidente entre associatifs et politiques car, ce qui manque le plus, c'est la cohérence et la transparence.

.La cohérence : on a l'impression que les élus politiques n'ont pas un projet social complet ; ils décident au coup par coup.

.La transparence : les élus politiques exigent des associations une certaine transparence (fonctionnement, budget, réalisation des objectifs affichés) et les associatifs demandent la réciprocité. Il arrive par exemple que des demandes soient refusées sans réponses justificatives, voire même que les associations n'aient aucune réponse.

.Les associations se plaignent du fait que les institutions les prennent comme un faire-valoir de leur programme politique : elles souhaitent trouver dans un débat avec les institutions, un réel processus de négociation pour éviter la réalité, hélas trop souvent vécue : il y a un qui décide (le payeur) et un qui applique (l'association).



Les associations para-municipales ont alors le défaut majeur de ne plus avoir en leur sein des vrais militants de l'éducation populaire.

Il a été constaté aussi un écart (gouffre) entre les projets éducatifs des associations (projets qui prennent aujourd'hui appui sur la situation) et le cadre de la réglementation qui n'a pas évolué depuis longtemps.

Il a été noté la réelle volonté partagée par les associatifs et les élus de construire ensemble un projet social global à l'échelle de la Réunion. Ce projet mené en commun suppose une prise de risque en commun. Cela sous-entend en conséquence que les élus reconnaissent ouvertement les valeurs véhiculées par les associations.

Quelques pistes qui ont émergé de la discussion :

- Le Département a défini un contrat social qui doit être affiné dans le cadre d'une réflexion globale avec les associations et l'ensemble des partenaires en prenant en compte l'identité sociale. Le Département a besoin pour cela des associations parce qu'elles sont les mieux à même de décrypter les besoins sociaux.  
«Le contrat social du Département doit éviter que s'établisse une dichotomie entre administratifs et élus : l'une des solutions est de mettre en place une formation qui donnerait une culture du bénévolat aux administratifs ».
- Il semble nécessaire d'avoir une forte coordination entre les associations et les services publics, au besoin d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication pour une immédiateté des réponses, parce que les bonnes volontés s'épuisent avant que les finances n'arrivent.
- On dit quelquefois que les associations sont un contre-pouvoir comme si elles ne pouvaient être qu'un pouvoir-contre. En réalité, c'est un espace de parole, un lieu de débat, et évidemment aussi d'action.

Pour conclure cet atelier, les animateurs ont fait référence à la citation suivante : « *La seule réponse aux limites des instances de la démocratie représentative (délégative) et à leur capacité d'oubli de ceux qu'elles représentent, est la capacité d'association des citoyens qui ont des intérêts communs à défendre* » - Jean-Jacques ROUSSEAU – Du Contrat Social.

## ATELIER N° 5

 : Le monde associatif : dispersé ou regroupé ?

Animateur et rapporteur : Josselyne CATAYE

### ⇒ *Les problématiques*

- .Faut-il le regrouper au sein d'une structure unique ?
- .Sous quelle forme ?
- .Pour quels intérêts ?

\* *Nombre de participants* : 17

### ⇒ *Préambule*

Avant de vous restituer les réflexions de l'atelier n° 5, permettez-moi, mesdames, messieurs, de faire un bref retour dans l'histoire, concernant la vie associative à La Réunion.

J'userai des propos de M. Jean Linon, ancien président de l'association « Terre des Hommes », qui a écrit, lors du centenaire de la loi 1901 (extrait de « Le mouvement associatif dans l'histoire de la Réunion », textes réunis par Sudel Fuma, Université de la Réunion – C.R.E.S.O.I.) :

*« C'est le rôle des citoyens de dire la vérité à haute voix pour rendre compte, objectivement, de la situation, ces citoyens issus du monde associatif et formés par cette formidable école de la citoyenneté qui EVEILLE la conscience sociale et universelle de tous ces Hommes et toutes ces Femmes qui ont décidé, un jour, « d'aller mettre ensemble » leurs idées, leurs réflexions, leur intelligence, leur volonté de changer le monde, leurs rêves d'espoir, de justice et de liberté ».*

*Ces militants associatifs qui sont l'âme de notre société : Imaginons... IMAGINONS, rien qu'un instant, une grève du monde associatif une semaine, rien qu'une petite semaine. Pensez aux centaines d'associations qui nous entourent et auxquelles nous faisons appel en permanence pour régler tant et tant de problèmes : AREP, ARAJUFA, associations sportives, culturelles, musicales, de parents d'élèves, de consommateurs, de quartiers, de jeunes, de femmes, de 3<sup>e</sup> âge, etc... etc... Imaginez ! IMAGINEZ !... C'est simple, sans associations, plus rien ne fonctionnerait et la société serait paralysée. Ce sont eux qui, conscients des énormes carences des textes législatifs en vigueur se battent en permanence pour plus de morale, plus de justice, plus de transparence, plus d'égalité afin que tout un chacun et surtout les plus faibles, soient traités avec la même équité, la même balance et que leur soient reconnus les mêmes droits. Ce sont eux les « bataillons » de la liberté, de l'égalité et de la fraternité de notre Pays.*

*Le monde associatif est une ECOLE DE LA CITOYENNETE et, par voie de conséquence, un CONTRE POUVOIR NECESSAIRE ET INDISPENSABLE A LA SAUVEGARDE DES LIBERTES ET DE LA DEMOCRATIE DE NOS SOCIETES ».*

La loi de juillet 1901, publiée au Journal Officiel du 12 juillet 1901, n'est promulguée à la Réunion que le 20 décembre 1908 ! Sept ans après son application dans les départements français ! Il va de soi que les larges pouvoirs politiques donnés aux gouverneurs permettaient de surveiller toutes les associations créées dans les colonies.

A la différence de la France continentale, la liberté d'association à La Réunion a rencontré l'obstacle du système colonial jusqu'en 1946 ; le combat pour la liberté associative a été beaucoup plus difficile à gagner et il faut attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour que le mouvement associatif échappe au contrôle des collectivités.

Le « Groupement cycliste réunionnais » est la première association à être enregistrée sur le registre de déclaration des associations, nouvellement ouvert à la préfecture le 13 juillet 1949. De 1949 à la date anniversaire du 1<sup>er</sup> juillet 2001, 15 000 associations ont été déclarées dans le département de la Réunion. De nos jours entre 6 000 et 8 000 d'entre elles sont considérées comme actives. Avec en moyenne 40 adhérents, celles-ci représentent entre 240 000 et 260 000 individus participant au mouvement associatif.

Ce phénomène nous amène à parler de « foisonnement des associations » ou encore « d'explosions associatives ».

Cependant, mesdames, messieurs, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ; chacun de nous sait qu'il n'est pas aisé de nos jours, d'être responsable associatif ; chacun de nous sait combien nous sommes confrontés, quotidiennement à de multiples problèmes !

Alors, dans le contexte qui est le nôtre, ici à La Réunion, devons-nous, acteurs associatifs, poursuivre notre route : dispersés ou groupés ?

## ⇒ *La synthèse*

Notons que les travaux, au sein de l'atelier, se sont déroulés dans de bonnes conditions, avec un esprit constructif.

En réponse à la question posée, il s'est dégagé un relatif consensus pour affirmer la nécessité pour les associations de se regrouper. L'union faisant la force, un regroupement permettrait de positionner le monde associatif, comme une force de proposition et de négociation dans la mise en place d'un « projet de vie pour la Réunion ».

A propos des négociations, la question des moyens financiers, des subventions publiques, a été évoquée à de multiples reprises ; cette question étant à l'ordre du jour dans un autre atelier, le groupe a été amené à se recentrer sur la question initiale.

Dans ce cadre, la notion de « service » a fait l'objet de discussion : il s'agit bien pour le monde associatif de rendre service à la population et pour citer un slogan à la mode : « servir mais pas se servir » a-t-il été rappelé.

Sur le « comment se regrouper ? », il y a eu plusieurs idées avancées :

- quel niveau de regroupement ?
  - .par territoire ?
  - .par secteur ?
  - .par champ d'activités ?
  - .par objet social ?
  - (pas de hiérarchie dans l'énumération des éventuels critères).
- quel type de structure ?
  - .un C.R.A.J.E.P. ? (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire)
  - .une chambre consulaire de la vie associative ?
  - .un C.R.V.A. ? (Conseil Régional de la Vie Associative).

C'est une idée de bon sens que les associations se regroupent ; cependant, des craintes se sont exprimées au sein de l'atelier :

- attention à respecter la liberté de chaque association, son autonomie, ses idées, ...
- OUI au regroupement mais NON à une tutelle d'une supra-structure !

En conclusion, le sentiment que l'on peut retenir de cet atelier, c'est la volonté de tous de travailler en partenariat, de « se donner la main » pour construire ensemble, l'Education Populaire à La Réunion.

## **ATELIER N° 6** : Aménager les nouveaux temps libres : un défi

Animateur : Darmapalah SEETHANEN

Rapporteur : Dominique CARRERE

### ⇒ *Les problématiques*

- .L'éducation populaire, ce n'est pas seulement des activités de loisirs ; elle contribue également à l'insertion sociale et offre une formation citoyenne tout au long de la vie à tout public,
- .Quelles difficultés les acteurs de l'éducation populaire rencontrent-ils dans l'accomplissement de leur mission ?
- .Quelles actions, quelles réussites valoriser ?

\* *Nombre de participants* : 24

### ⇒ *La synthèse*

En ouverture, Darmapalah SEETHANEN rappelle que l'Education Populaire désigne le peuple, donc tous les citoyens.

Il s'agit de l'Education du peuple par le peuple parce que chacun, diplômé ou pas, dispose d'une forme de savoir à transmettre et personne ne détient seul l'entière vérité.

#### Constat

La société a fortement évolué : au début du siècle, on travaillait 60 heures par semaine. Aujourd'hui, 35 heures par semaine. De plus, les conditions de travail, de rendement, de la santé ont nettement progressé et ont permis de libérer du temps.

La transmission du savoir se fait de mieux en mieux mais la transmission des valeurs est déficitaire, en partie du fait du rétrécissement des familles dans la nouvelle organisation sociale.

L'Eglise a perdu de son influence et la TV joue un rôle majeur dans la socialisation.

La grande famille associative a un rôle essentiel à jouer dans cette transmission des valeurs pour permettre la vie collective, la capacité de chacun à assumer sa citoyenneté. Le rôle de l'Education Populaire n'est plus seulement de fournir des loisirs, ni de gérer l'oisiveté, mais de participer à la formation tout au long de la vie et donc, à l'insertion sociale.



- Les participants ont déploré :
  - le mauvais usage qui est fait de la TV qui, loin d'être un outil éducatif, n'est qu'un fournisseur de plaisir à bon marché,
  - l'obligation de s'inscrire dans des dispositifs décidés « d'en haut »,
  - l'insuffisance des moyens : l'Education Nationale dispose de 25 % du budget national (pour 155 jours/an de classe), l'Education Populaire ne reçoit que 1 % de ce budget,
  - la réglementation trop contraignante,
  - l'administration tatillonne,
  - les formations d'encadrants inadaptées, ce qui entraîne une tendance à la décrédibilisation du rôle associatif.
  
- Les participants regrettent que l'Education Populaire ne soit que prestataire de service et pas partenaire de l'Education Nationale.
  
- Les participants ont conscience que l'Education Populaire doit se remettre en cause et évaluer la pertinence de ses projets et leur adaptation à une demande sociale en évolution, et de l'insuffisance de lisibilité de ses méthodes pédagogiques.

Propositions : Les acteurs de l'Education Populaire souhaitent :

- en finir avec la situation de quémendeur soumis aux aléas politiques,
- devenir de véritables partenaires, force de propositions et d'actions efficaces,
- disposer pour cela des moyens suffisants et adaptés à leurs missions,
- jouer pleinement leur rôle de partenaire de l'Education Nationale,
- voir mettre en place une véritable école des parents,
- voir instituer un programme d'éducation à l'image dès le plus jeune âge, au même titre que l'alphabétisation,
- obtenir que la TV joue un véritable rôle éducatif (nécessité de revoir la programmation).

\* \* \* \* \*

☆☆☆☆☆☆☆☆

*Propositions et suggestions complémentaires  
issues des débats en ateliers*

☆☆☆☆☆☆☆☆

PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS COMPLÉMENTAIRES  
ISSUES DES DÉBATS EN ATELIERS

■ *Faire en sorte que les pouvoirs publics associent la population dans la conception des projets d'éducation populaire et les accompagnent dans leur mise en œuvre.*

■ *Prendre le temps d'écouter la population, de formaliser et de réaliser les projets ; inscrire davantage les dispositifs dans le long terme.*

■ *Mettre en place un guichet unique qui serait chargé :*

- *d'harmoniser les différents dispositifs,*
- *d'instaurer un « marketing de proximité » entre les élus politiques, les élus associatifs et la population,*
- *de diffuser l'information,*
- *d'examiner, regrouper et porter l'ensemble des demandes au travers de projets pluriannuels s'inscrivant dans l'économie durable.*

*Ce guichet unique contribuerait ainsi à assurer une meilleure organisation des associations, à leur donner plus de lisibilité et faire en sorte qu'elles soient davantage reconnues.*

■ *Encourager le bénévolat en offrant aux militants bénévoles un contrat à durée déterminée (3, 4, 5 ans à définir) qui leur permette de donner le meilleur d'eux-mêmes.*

■ *Faciliter chez les usagers et les élus politiques l'appropriation des outils pour qu'ils soient davantage utilisés.*

■ *Inciter les politiques publiques d'éducation populaire à œuvrer pour la conscientisation des individus dans divers domaines (environnement, santé, etc.) et les mouvements d'éducation populaire à évaluer régulièrement leur projet associatif de façon à répondre à une demande d'éducation diverse, variée et en constante évolution.*

■ *Elaborer un véritable projet global de politique sociale qui, partagé par l'ensemble des pouvoirs publics,*

- *attribuerait des compétences claires et précises à chacune des collectivités territoriales (pour cette mise à plat et harmonisation des compétences des collectivités locales, utiliser la réflexion actuelle sur la décentralisation),*
- *permettrait d'accompagner les structures départementales et les associations de proximité dans leurs actions.*



*Afin de faire émerger cette commande publique et de rendre plus cohérentes les actions des différents acteurs, réaliser une étude sur l'identité sociale et dresser une analyse objective des besoins sociaux.*

- *Communiquer sur l'effet de levier des mouvements associatifs à l'égard des politiques publiques ; utiliser des procédures qui permettent de rendre plus lisibles les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs choix ; établir des critères et évaluer.*

- *Inciter la Région à offrir de nouvelles perspectives de formation aux acteurs associatifs notamment en matière de Technologies de l'Information et de la Communication*

# Plénière

☆☆☆☆☆☆

*Synthèse de « An plis ké sa »*

☆☆☆☆☆☆

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

Beaucoup d'interventions ont porté sur l'école et l'éducation en général. Il a été souligné que l'école ne résout pas tous les problèmes et que l'Education nationale devrait s'adapter à la société actuelle.

Un participant a proposé la mise en place de programmes d'éducation parentale ou d'école des parents en direction de parents « déficients » sans toutefois que cette proposition ne fasse l'unanimité au sein du public ; il s'agit même pour certains d'une régression.

Certes, l'échec scolaire est encore trop important et il n'est pas normal de voir autant d'élèves sortir du système scolaire mais la solution n'est sûrement pas là, a-t-on fait remarquer. Les parents ont un rôle à remplir, il faut plutôt les aider à remplir cette mission, les accompagner et laisser l'Education nationale remplir pleinement sa fonction.

Que chacun garde ses prérogatives n'empêche pas cependant que des liens puissent s'instaurer entre Education nationale et Education populaire (parents d'élèves).

Le regroupement des structures associatives à travers le projet de chambre consulaire a également retenu l'attention des participants. Selon l'un des fervents défenseurs de ce projet, l'ensemble des difficultés et propositions évoquées dans les ateliers - formation, centre d'information et de ressources, présentation d'un projet, rôle d'interface entre associatifs et élus, transparence, force de proposition et de négociation - vont dans le sens de la création d'une telle chambre et peuvent constituer sa lettre de mission.

La chambre consulaire n'apparaît pas cependant à tous comme une mesure indispensable et appropriée. L'hétérogénéité des associations (taille, objet, fonctionnement et valeurs différents) laisse en effet à penser que le projet n'est pas adapté, selon un responsable d'association et que, c'est une meilleure coordination des structures associatives qu'il conviendrait d'assurer.

Il a été par ailleurs souligné que si l'on parle de l'Education populaire, c'est parce que cela ne va pas. Les associations doivent pourtant apporter plaisir et bonheur aux adhérents et chercher comment faire pour que tous vivent en bonne harmonie.

Un participant a jugé bon de rappeler quelques questions : Comment donner la parole à la population ? Comment aider les associations d'éducation populaire sur un territoire municipal ? Comment construire un projet d'éducation populaire ensemble ? Est-ce que les associations peuvent tout faire ? Comment aider les associations de quartier à devenir de véritables associations ? Quelles valeurs véhiculer ? Quelle est la part que chacun peut prendre ?

Pour cet intervenant, les pouvoirs publics ont une part dans l'éducation populaire. Quant aux parents, il faut leur donner les moyens de se réunir et d'échanger.

On notera enfin les propositions complémentaires suivantes :

- avoir des lieux de débats pour prendre la parole, pour réfléchir en commun, pour entendre la souffrance des parents et définir des projets. Pour cela, les cercles associatifs sont nécessaires ;
- nous organiser, en tant qu'associations d'éducation populaire, pour faire ce que les autres ne font pas et pour que tous les individus aient une place dans la société ;
- solliciter les maires et s'intéresser aux conseils de quartier sur la place des associations d'éducation populaire ;
- rester positifs et parler de l'originalité de l'éducation populaire ;
- apostropher l'audiovisuel public, en particulier la télévision afin que les associations, les jeunes et les adultes aient une place plus importante dans les programmes ; mettre en place des formations d'animateurs à l'image et au son en direction des associations ;
- définir un réel projet politique d'éducation populaire.

# Clôture

☆☆☆☆☆☆☆☆

## *Quelques éléments des interventions des institutionnels*

*Le Rectorat*

*La Direction Départementale de la Jeunesse et Sports*

*L'Association des Maires de la Réunion*

*et l'intervention écrite de Raymond LAURET*

☆☆☆☆☆☆☆☆

## *Mot du Président du CCE E*

☆☆☆☆☆☆☆☆



## QUELQUES ELEMENTS DES INTERVENTIONS DES INSTITUTIONNELS

- **Marie-Josée HUBERT-DELISLE, Rectorat**

Il faut arrêter de culpabiliser les parents et voir ensemble comment les aider.

Mais si la pression est forte sur eux, elle l'est aussi sur les enseignants qui ne ménagent pourtant pas leurs efforts. On leur demande trop compte tenu de l'hétérogénéité des classes et des difficultés que peuvent présenter les enfants.

Aussi, y a-t-il lieu de réfléchir ensemble et d'instaurer une collaboration de l'Education nationale avec les associations d'éducation populaire. Un préalable indispensable : en définir le contenu.

- **Daniel BOILLEY, Direction Départementale de la Jeunesse et Sports**

L'initiative du CCEE est heureuse et il faut espérer qu'elle sera féconde.

La DDJS entend mener, pour sa part, des actions concrètes avec des partenaires.

### *A propos des ateliers – Remarques et propositions*

Atelier 1 : Fort heureusement, les participants ne sont pas tombés dans le travers de définir l'éducation populaire car ils y seraient encore. Les définitions sont en effet nombreuses. Il convient cependant de relever que le concept d'éducation populaire recouvre les idées de promotion individuelle et de projet collectif de transformation sociale.

Cela se traduit aujourd'hui par la prise en compte de l'engagement associatif prévue par le nouveau dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience qui est à mettre en avant.

Atelier 2 : Tous les services de l'Etat devraient participer à la vie associative. En ce qui concerne la Préfecture, il faudrait qu'elle puisse, en plus du récépissé de déclaration, donner la liste du réseau de correspondants associatifs qui existent dans toutes les administrations.

La formation des élus associatifs, c'est un gros chantier qui fait intervenir le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire) et le FNDVA (Fonds National de Développement de la Vie Associative).

Atelier 3 : Par rapport à l'Etat, les financements pluriannuels et cogérés existent déjà depuis 1979 avec le FNDS (Fonds National pour le Développement du Sport).

Atelier 4 : Il serait souhaitable de refaire une journée pour discuter *du rapport de l'Etat avec l'éducation populaire*.

Atelier 5 : La notion de service existe dans la loi 1901 dans la mesure où plusieurs personnes mettent en commun des moyens pour un projet. Attention toutefois à la réunionnisme et à la paperasserie administrative.

Atelier 6 : L'Etat est déjà partenaire des associations dans la gestion du temps libre de l'enfant à travers des dispositifs tels que le Contrat Educatif Local.

▪ **Pierre HEIDEGGER, Association des Maires de la Réunion**

Il faut absolument que nous élus, nous fassions l'effort de faire passer des messages de démocratie parce qu'il reste encore des féodalités. Pour ma part, je m'engage à informer mes collègues sur ce qui s'est passé aujourd'hui pour que ce message ait des effets de mise en œuvre. Je ne me sens pas autorisé à représenter l'association des maires mais à porter le message auprès de l'ensemble des maires. Mais je compte également sur vous pour démultiplier le message.

Il faut savoir ce que l'on ne veut pas pour se concentrer sur ce que l'on veut faire. Et ce que l'on ne veut pas mettre en place, c'est le projet pilote qui n'est en fait qu'un produit d'appel qui ne s'inscrit ni dans la durée ni sur l'ensemble du territoire.

En revanche, il y a lieu de :

- revendiquer des expériences transposables parce que les élus politiques comme les élus associatifs pratiquent la politique d'aubaine,
- être solidaires entre acteurs d'éducation populaire pour constituer un véritable projet global, pour l'ensemble du territoire et pour toute la population,

c'est-à-dire établir un contrat social avec des principes partagés et convenus de tous, des valeurs, un mode opératoire et des déclinaisons en actions prioritaires et permanentes. Les collectivités locales pratiquent trop une politique conjoncturelle alors que l'éducation populaire exige une politique sur le long terme.

Il ne faudrait pas que cette manifestation soit un colloque de plus. Il faut que l'on puisse rebondir sur une date et un objectif. Il faut se fixer un calendrier d'actions, des étapes, un cap, se donner des outils et enfin, avoir un engagement fort des partenaires.

Comment maintenir le cap que l'on se fixe ? Il faut mettre en place un Institut des Humanités Sociales à l'Université de La Réunion qui serait un observatoire de référence sociale et culturelle pour lutter contre la société de consommation. Il faut porter le message de la culture réunionnaise à l'extérieur pour rayonner sur l'Océan indien, sur le plan international et avec la Chaire de l'UNESCO.

## INTERVENTION ECRITE DE RAYMOND LAURET

Mon Cher Roger, Mesdames, Messieurs,

J'ai tenu, en participant ce matin aux travaux de l'atelier 3, à marquer l'intérêt que je porte à la table ronde du CCEE.

Ce qui y a été dit à propos de « l'autonomie politique et financière de l'association » ajoute à mes regrets de n'avoir pu me dégager d'une obligation au titre du T.C.O. et qui m'a obligé à m'éclipser : le débat a été riche, responsable et sans doute sera-t-il porteur de perspectives intéressantes pour notre nécessaire révolution. Je ne doute pas qu'il en a été de même dans les autres ateliers et que l'échange en plénière a mis en relief les aspects forts de tout ce qui a été dit.

La table ronde du CCEE facilitera, je n'en doute pas, l'émergence de rapports nouveaux entre les corps qui constituent notre société d'aujourd'hui.

Je ne vais pas énumérer devant vous tout ce que la collectivité régionale engage chaque année – et depuis des années ! – en faveur de la culture, du socio-éducatif et du sport. Il s'agit, toutes lignes budgétaires confondues, de dizaines et de dizaines de millions de francs sur chaque exercice annuel.

Si nous devons nous limiter à ce seul aspect, nous aurions à conclure que tout doit être parfait ! Or, c'est loin d'être le cas.

Le débat doit donc se poursuivre. Il sera long, laborieux ; il se heurtera aux sectarismes et aux obscurantismes de tous bords, chez les uns et les autres : chez les autres et chez nous.

Il choquera des carriéristes et les conservateurs de droite ou de gauche. Tant pis... ou plutôt tant mieux. Cela devrait nous galvaniser, ceux d'entre nous en tout cas qui souhaitent jouer pleinement leur rôle de citoyens responsables.



## MOT DU PRESIDENT DU CCEE

Mesdames, Messieurs,

Il est d'usage qu'à la clôture de ce genre de journée, on se pose la question de savoir si elle a répondu aux objectifs fixés.

Au vu des propos tenus depuis ce matin, des propositions formulées dans les ateliers et présentées en plénière cet après-midi, je peux affirmer que le CCEE est très satisfait de cette table ronde au moins pour deux raisons.

Tout d'abord, je crois que nous avons eu une très bonne participation des acteurs de l'Education Populaire de La Réunion. Nous y avons noté la présence d'élus des collectivités locales ainsi que des représentants des institutions, des services de l'Etat. Il est vrai que leur nombre aurait pu être plus important mais ceux qui étaient là, ont été sensibilisés et sauront, j'en suis sûr, transmettre aux autres nos discussions, suggestions et propositions.

Nous espérons les voir de plus en plus nombreux lors de nos prochains rendez-vous.

Ensuite, je pense que nous avons abouti à cette prise de conscience partagée des problèmes que rencontrent tous les acteurs de terrain de l'Education Populaire. En effet, pendant toute cette journée, nous avons réfléchi ensemble sur les problèmes et les solutions à mettre en œuvre, pour une amélioration sociale et culturelle de la population réunionnaise.

Parmi les sujets évoqués, je voudrais en retenir quelques-uns.

Le premier concerne la définition, le rôle, les missions de l'Education Populaire. Il est vrai qu'il est et restera très difficile d'en donner sa définition précise car c'est une notion qui accompagne l'évolution même de la société. Cependant nous avons essayé de savoir ce qu'elle est aujourd'hui.

L'Education Populaire doit définir et préciser ses propres missions et non plus se positionner essentiellement par rapport à l'éducation scolaire. Elle doit, à partir d'un état des lieux, d'un bilan, établir un vrai diagnostic pour bâtir des projets collectifs discutés et partagés par une grande majorité, sinon par tous.

Elle doit s'intéresser aux grands problèmes que connaît notre société (chômage et emplois précaires, détresse et misère d'une bonne frange de la population, toutes sortes de délinquance, ...), afin de proposer des solutions à des élus qui seront prêts à nous écouter si nous avons des préoccupations communes.

Pour faire cette mise en œuvre, il faut avoir les moyens (finances, locaux, personnels, ...) et une stratégie adéquate.

Deux propositions de regroupement :

- l'émergence d'un CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire). Cela est sans aucun doute possible et confortera l'action des associations du secteur,
- l'affirmation de la mise en place d'une Chambre Consulaire des Associations et de l'Economie Solidaire. C'est un projet ambitieux qui nécessite une « structuration sectorielle ».

En effet, si nous constatons que le sport a sa coordination (CROS), l'humanitaire sa plate-forme, il manque les structures de regroupement pour les activités de jeunesse, les activités sociales et les activités culturelles. Peut-on mettre en place un CRAJEP et une Chambre Consulaire des Associations en même temps ? La réponse sera donnée lors de nos prochaines rencontres.

A propos des prochaines rencontres, le CCEE entend bien renouveler ce genre de manifestation qui est un excellent lieu de débats, d'échanges et de propositions. Et cela d'autant plus qu'il y a une demande de la part des participants.

Cette journée du 21 septembre 2002 sera sans doute l'acte fondateur d'un rendez-vous périodique dont la fréquence reste à définir.

Néanmoins, je rappelle que chacun d'entre nous, à sa place, dans la fonction qu'il occupe, a le devoir de tirer les conclusions de cette réflexion et de mettre en œuvre soit des projets, soit d'autres moments de réflexion, sans doute sur des sujets plus précis en attendant les rencontres globales.

Aussi, pour clôturer cette journée, je voudrais que vous partiez convaincus de l'action positive que l'Education Populaire doit avoir dans le développement des progrès sociaux, éducatifs, culturels et économiques de notre île.

Merci de votre participation et à bientôt.

☆☆☆☆☆☆

*Revue de presse*

☆☆☆☆☆☆



Quotidien du jeudi 12/09/02

TABLE RONDE LE 21 SEPTEMBRE

## L'éducation populaire veut être reconnue

Il y a d'un côté l'Education nationale que tout le monde connaît et de l'autre l'éducation populaire que l'on peut résumer de la façon suivante: par le peuple et pour le peuple. « *L'éducation populaire est une soupe de sécurité qui empêche l'explosion sociale* », n'hésitent pas à affirmer ses défenseurs.

A la Réunion comme ailleurs, l'éducation populaire et les bénévoles qui la font vivre sont en quête de reconnaissance, en particulier de la part des pouvoirs publics.

C'est ce besoin de reconnaissance qui a conduit le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE, l'un des deux organismes consultatifs travaillant pour la Région), émanation de 75 associations, à mettre sur pied une table ronde le 21 septembre à l'Université de la Réunion.

Plus de 200 personnes se sont déjà inscrites aux six ateliers qui se tiendront le matin à la fac de lettres, l'après-midi devant permettre de faire la synthèse des travaux.

Il sera notamment question des valeurs véhiculées par l'éducation populaire, de la formation des acteurs associatifs, de l'aménagement du temps libre depuis l'entrée en vigueur des 35 heures ou encore de l'autonomie politique et financière des associations vis-à-vis des collectivités.

« *Les élus ne peuvent nous solliciter au moment où ils ont besoin de nous et ne plus s'intéresser à nous au moment où ils n'en ont plus besoin* », explique Maximin Astourne, membre de l'association réunionnaise des camps de vacances, ainsi que des scouts.

« *Des choses se font dans les communes, mais trop souvent les domaines sont cloisonnés, poursuit Josselyne Cataye, des Francas. Il y a d'un côté le sport, de l'autre la culture et encore, à côté, l'éducation. Il n'existe nulle part un office de l'éducation populaire qui englobe tout* ».

Bref, les élus ont beaucoup à apprendre de l'éducation populaire... à condition de se donner la peine de venir rencontrer les responsables associatifs le 21 septembre.

C.B.



Une table ronde sur l'éducation populaire sera organisée le 21 septembre à l'Université (photo Frédéric ALLAMELOUJ).